

11 d /



ARRÊTE PREFECTORAL
RÉGIONAL
en date du 15 AVR. 2009
enregistré le 15 AVR. 2009
sous le numéro 09 119

[Faint handwritten notes and a signature]

ARRÊTE

portant inscription au titre des monuments historiques
de l'église principale Saint-André,
Place Voltaire,
à CHATEAUROUX (Indre),

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 25 novembre 2008 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église principale Saint-André, située Place Voltaire, à CHATEAUROUX (Indre), construite entre 1869 et 1877, dans un style néo-gothique, sous la direction de l'architecte départemental Alfred Dauvergne, présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité de son architecture rationnelle, caractéristique des édifices religieux de cette époque, de son ampleur monumentale qui accompagne l'urbanisation d'un nouveau quartier de la ville, de la place majeure qu'elle occupe dans la carrière de son maître d'oeuvre, enfin de la conservation de son mobilier d'origine, expression de la piété à la fin du XIXème siècle ;

.../...

ARRETE

Article 1er.- Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église principale Saint-André, à CHATEAUROUX (Indre), figurant au cadastre section AN, 79 B, place Voltaire, sur la parcelle numéro 799, d'une contenance de 27 ares 40 centiares, appartenant à la commune de CHATEAUROUX (Indre), depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.
La commune de CHATEAUROUX est identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 213 600 448 000 12.

Article 2.-Le présent arrêté, dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3.-Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ORLEANS, le 15 AVR. 2009

Le préfet de la région Centre,
préfet du Loiret


Bernard FRAGNEAU